

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Accroissement saisonnier d'activité		<u>SEANCE DU 23.10.2025</u> <u>Etaient présents</u> : M. VIALLET. P. ECAILLE. C. GROSGURIN. J.F. JOLY. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ <u>Secrétaire de séance</u> : M. VUILLERMOZ <u>Pouvoirs</u> : S. JUHEN : pouvoir donné à G. LEGAY - MC. COUTURIER : pouvoir donné à D. JULLIARD
Date de convocation : 16.10.2025	Nb de conseillers En exercice : 10	
Date d'affichage : 24.10.2025	Présents : 8 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2025.10.055	Pouvoirs : 2	

OBJET : GESTION RESSOURCES HUMAINES – Accroissement saisonnier d'activité

VU le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°,
 VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,
 Considérant qu'en raison des fréquentations hivernale et estivale de la collectivité, la commune fait face à des accroissements saisonniers d'activité,

Il convient de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps complet ;

Le conseil municipal, sur le rapport de Madame le maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de créer un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à compter du 1er novembre 2025 pour une durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs, sur le grade d'agent technique ;
- Précise que la durée de l'emploi sera de 35 heures hebdomadaire maximum et qu'en fonction des besoins, cette durée hebdomadaire pourra être inférieure ;
- Décide que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 366 et l'IM 425 ;
- Habilite Mme le maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi ;
- Autorise Mme le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 2 pouvoirs)
 DELIBERATION N°01247.2025.10.055

Pour extrait d'acte conforme
 Le maire, Martine VIALLET